



HAL
open science

**Vers une histoire sociale des travailleurs engagés
vietnamiens en Nouvelle-Calédonie et aux
"Nouvelles-Hébrides" (Vanuatu)**

Isabelle Merle, Christophe Dervieux

► **To cite this version:**

Isabelle Merle, Christophe Dervieux. Vers une histoire sociale des travailleurs engagés vietnamiens en Nouvelle-Calédonie et aux "Nouvelles-Hébrides" (Vanuatu). Eric Guerassimoff; Andrew Hardy; Nguyen Phuong Ngoc; Emmanuel Poisson. Les migrations impériales au Vietnam : travail et colonisations dans l'Asie-Pacifique français, XIXe-XXe siècle, Maisonneuve & Larose nouvelles éditions; Hémisphères éditions, pp.367-389, 2020, Asie en perspective, 978-237701-081-3. hal-03063510

HAL Id: hal-03063510

<https://hal.science/hal-03063510>

Submitted on 14 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VERS UNE HISTOIRE SOCIALE DES TRAVAILLEURS ENGAGÉS VIETNAMIENS EN NOUVELLE CALÉDONIE ET AU VANUATU (EX-NOUVELLES HÉBRIDES)

Isabelle Merle, directrice de recherche au CNRS, Aix Marseille Université, CNRS, EHESS, CREDO UMR 7308,, 13331, Marseille France, isabelle.merle13@gmail.com

Christophe Dervieux, Archiviste , Service des archives de la Nouvelle-Calédonie, 3, rue Félix-Raoul Thomas, Nouville, B.P. M2, 98849 Nouméa Cedex, christophe.dervieux@gouv.nc

Bio Isabelle Merle

Isabelle Merle est directrice de recherche au CNRS, historienne de la colonisation, spécialiste de l'histoire du Pacifique et plus particulièrement de la Nouvelle-Calédonie. Son premier livre intitulé "Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie, 1853-1920", vient d'être réédité sous une forme renouvelée par les éditions Anacharsis (Toulouse, 2020, 1^{ère} éd., Belin, Paris, 1995). En 2019, elle a publié avec Adrian Muckle, le fruit d'un long travail consacré à l'histoire du régime indigénat, "L'indigénat. La genèse dans l'Empire français. Pratiques en Nouvelle-Calédonie" (CNRS). Isabelle Merle a effectué de nombreux voyages dans le Pacifique. Elle s'est également intéressée à la réédition de récits de voyage du XVIII^e siècle et est l'auteur de plusieurs articles traitant des questions coloniales et post-coloniales

Bibliographie

Isabelle Merle et Adrian Muckle, *L'indigénat. Genèses dans l'empire français. Pratiques en Nouvelle-Calédonie*, CNRS Editions, Paris, 2019, 528 pp.

Isabelle Merle, *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie. 1853-1920*, Anacharsis, Toulouse, 2020 (1^{ère} édition, Belin, Paris, 1995), 573 pp.

Heinrich Zimmermann, *Le dernier voyage de Cook*. Présenté par Isabelle Merle et traduit de l'allemand par Christophe Lucchese. Suivi de *Interpréter la mort de Cook : Les enquêtes de Marshall Salhins*, par Isabelle Merle. Les éditions Anacharsis, Toulouse, 2019, 155 pp.

Watkin Tench, *Expédition à Botany Bay. La fondation de l'Australie coloniale*, Introduction et notes d'Isabelle Merle. Anacharsis, 2020, (1^{ère} édition, Anacharsis, 2006), 384 pp.

Introduction

Le texte qui est ici présenté, est le fruit d'une contribution soumise au colloque organisé, les 24 et 25 octobre 2019, par l'université des sciences sociales et des humanités de Université du Vietnam (Hanoï) en collaboration avec Aix Marseille université et Texas Tech université, sous le titre *Recollections, memories and archival documents on vietnam-humanity values as seen from diverse perspectives*. Ce colloque a permis de réunir, archivistes et historiens autour du thème des mobilités de travail des Vietnamiens dans la deuxième moitié du 19^e siècle et première moitié du 20^e siècle. Il s'agissait, pour les auteurs de ce texte, de concentrer plus spécifiquement l'attention sur l'histoire des engagés sous contrat vietnamiens recrutés entre 1895 et 1940 vers les îles du Pacifique francophone, la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles Hébrides (Vanuatu), suite à l'appel des autorités coloniales locales. Il s'agissait aussi de replacer l'histoire de cette migration de travail dans le

contexte plus large du recours au travail forcé et de ces implications en Nouvelle-Calédonie en particulier.

Si l'engagisme est bien connu des historiens et a fait l'objet de plusieurs travaux approfondis¹, son application dans les îles du Pacifique francophone reste encore aujourd'hui insuffisamment étudiée en particulier en ce qui concerne le cas des Vietnamiens².

Ce papier est l'occasion de faire le point sur ce que l'on sait de leur histoire en Nouvelle-Calédonie et au Vanuatu et d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche grâce à la description générale des fonds d'archives dont dispose le service des archives de la Nouvelle-Calédonie et des premières explorations faites dans le centre n°1 des archives d'Hanoï. L'investigation présentée ici, alliant les compétences d'une historienne et d'un archiviste, vise à introduire l'objet d'étude en évoquant l'histoire et les principaux travaux traitant du destin vietnamien dans les îles françaises du Pacifique et en mettant à la disposition des chercheurs calédoniens, vietnamiens, français ou autres l'index complet des fonds d'archives déposés aux archives de Nouvelle-Calédonie et l'index des fonds repérés dans le centre n°1 d'Hanoï. Il faut comprendre ce texte comme une invitation à la recherche.

L'engagisme et le travail forcé en Nouvelle-Calédonie

L'engagisme a profondément marqué l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, drainant vers cette île du Pacifique, dès les années 1860, des hommes et femmes provenant de l'archipel voisin des Nouvelles-Hébrides (actuel Vanuatu), auxquels se substituèrent à partir des années 1890, les travailleurs recrutés essentiellement en Asie, au Japon, au Nord Vietnam et à Java.

Fondé sur une forme de recrutement volontaire, l'engagisme est régi par un contrat qui lie l'engagé à son engagiste pour une durée limitée de 3 à 5 ans renouvelable, privant le premier du droit de rompre l'engagement de façon unilatérale tout en le soumettant à des clauses pénales en cas d'insubordination ou de refus de travail. Assimilé au travail forcé selon la définition donnée par la convention du Bureau international du travail³ sur le travail forcé de 1930, il contribue à fournir aux économies coloniales au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle, une main d'œuvre docile et corvéable, d'autant plus vulnérable qu'elle est importée dans la colonie d'accueil par un processus d'immigration.

Le recours à l'engagisme, très précoce en Nouvelle-Calédonie, accompagne le recours à une autre forme de travail forcé dont bénéficie l'économie locale à partir de 1864 avec l'ouverture du bagne qui fournit une main d'œuvre pénale, elle aussi docile et corvéable, aux entreprises publiques et

¹Brij.V.Lal, D.Munro, E.D.Beechert (eds) ; *Plantation Workers : Resistance and Accomodation*, Honolulu Hawaii Press, Honolulu, 1993. David Northrup, *Indentured Labor in the Age of Imperialism, 1834-1922*, Cambridge University Press, Cambridge, 1995. Richard B. Allen, *Slaves, Freedmen, and Indentured Laborers in Colonial Mauritius*, Cambridge, Cambridge University, 1999. Alexandro Stanziani, *Le travail contraint en Asie et en Europe, XVIIIe-XXe siècles*, Editions de la MSH, Paris, 2010. Eric Guerassimoff et Issiaka Mandé (dirs.), *Le travail colonial. Engagés et autres main-d'œuvre migrantes dans les empires 1850-1950*, Paris, Riveneuve éditions, 2016

² Cf. bibliographie en fin d'article.

³ Convention n°29 sur le travail forcé, 1930.

https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C029

privées et aux colons.⁴ S'ajoute à cela, la mise au travail des Kanak. Le système de l'engagement sur contrat (sur une durée d'un an) leur est appliqué à partir de 1871 avant que ne soit étendue à l'ensemble de la population kanak masculine (et partiellement féminine) une série d'obligations de travail rémunérées ou non (réquisitions, prestations, aides à la colonisation) qui avec l'impôt de capitation imposé en 1899 doivent contribuer à la « mise au travail » de l'indigène.⁵

Le recours au travail forcé a été un fait massif dans cette colonie jusqu'en 1946 via l'utilisation des condamnés de droit commun jusqu'à la 1^{ère} guerre mondiale, l'importation d'une main d'œuvre sous contrat entre 1865 et 1949 et la mise au travail contrainte de la population autochtone toute au long de la période coloniale, depuis la prise de possession de l'archipel en 1853 jusqu'à la date de l'abolition du travail forcé et du régime de l'indigénat en 1946.⁶ L'économie coloniale dépend très largement du travail forcé sous ses diverses formes et seule une minorité d'habitants bénéficie, par leur condition juridique de « citoyen » ou « d'étranger », du statut de « travailleur libre », signe même d'une appartenance à la frange privilégiée de la société coloniale qui, en cas de travail salarié, est en capacité de négocier librement son contrat de travail et a la liberté de le rompre sur décision unilatérale. Ce statut de « travailleur libre » réservé aux citoyens français et aux étrangers « libres » jusqu'en 1946, exclu les indigènes non citoyens français (les Kanak) et ceux qui leurs sont assimilés, à savoir les travailleurs engagés sous contrat provenant des colonies françaises ou non. Océaniens, Javanais et Tonkinois sont ainsi soumis aux conditions contraignantes de l'engagisme mais aussi à une partie des réglementations de l'indigénat qui s'imposent depuis 1887 à la population kanak concernant plus spécifiquement les interdictions de circuler. Comme les indigènes, les travailleurs engagés doivent respecter le couvre-feu à Nouméa et dans les centres européens à 20h, n'ont pas le droit de circuler librement sans autorisation de leur patron et ne peuvent fréquenter les cabarets européens. Le cas des travailleurs japonais mérite d'être signalé car si le premier convoi est composé en 1892 de recrutés sur contrat d'engagement au même titre que les Vietnamiens et les Javanais qui leur succéderont, les mauvaises conditions de travail et leur assimilation à la condition indigène, fait réagir le gouvernement japonais.⁷ Celui-ci négocie âprement et exige l'application du statut de travailleur libre pour ses concitoyens, clause finalement acceptée pour les travailleurs envoyés en Nouvelle-Calédonie entre 1900 et 1914. Ce statut de travailleur libre explique que les Japonais bénéficient dans la colonie d'une liberté précieuse, non seulement celle de quitter leur patron et de se mettre en grève ou encore de circuler librement mais aussi la possibilité d'acheter des terres ou de tenir des magasins : une situation à laquelle ne pourra accéder qu'une infime minorité des travailleurs javanais ou vietnamiens bénéficiant sous l'étroit contrôle de l'administration et au bout de 8 ans d'engagement de la « résidence libre ». Cette mesure qui confère à l'ex-engagé la liberté de contracter et de s'installer où il le souhaite, sera généralisée après 1946 avec l'abolition du travail forcé et de l'indigénat.

⁴ Isabelle Merle, *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie. 1843-1920*, Paris, Belin, 1995. Louis José Barbançon, *L'Archipel des forçats : histoire du bagne en Nouvelle-Calédonie*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2003.

⁵ Adrian Muckle, « Putting Kanak at work : Kanak and the colonial labor system in New Caledonia », *Pacific Studies*, vol.38, n°3, 2015, p. 345-372.

⁶ Isabelle Merle et Adrian Muckle, *L'indigénat. Genèses dans l'Empire français. Pratiques en Nouvelle-Calédonie*, Paris, CNRS Edition, 2019.

⁷ Yann Bencivengo *La société le Nickel. Une entreprise au cœur de l'industrie du nickel, 1880-1914*, Doctorat, Université Paris I, 2010. Philippe Palombo, *La présence japonaise en Nouvelle-Calédonie, 1890-1960, les relations économiques entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie à travers l'immigration et l'industrie minière*. Doctorat, Paris IV, 2002

Les travailleurs engagés dans la population calédonienne : quelques chiffres

La question de la main d'œuvre mise au service du colonat ou des entreprises minières est une préoccupation très ancienne des autorités coloniales de Nouvelle-Calédonie. Outre les condamnés du bagne immédiatement utilisés pour les chantiers publics (routes, bâtiments, terrassements) puis fournis aux entreprises privées, les mines essentiellement, ou aux colons en tant que domestiques, des armateurs français pratiquent, comme leurs homologues britanniques, le *blackbirding* en écumant les rivages des îles du Vanuatu pour prélever une main d'œuvre qui sera placée sous contrat en Nouvelle-Calédonie ou sur les plantations du Queensland ou de Fidji. La violence du procédé est dénoncée dans les années 1880 par les autorités britanniques et le recrutement temporairement suspendu y compris en Nouvelle-Calédonie mais il reprend à partir de 1890 ne concernant que des effectifs réduits jusqu'en 1929.⁸

La transportation des condamnés de droit commun menace de se tarir dans ces années 1890, lorsqu'il est décidé de rouvrir les portes de la Guyane aux forçats d'origine européenne qui avaient été envoyés de façon privilégiée vers la Nouvelle-Calédonie entre 1867 et 1887. En 1897, le gouverneur Feillet, déterminé à « fermer le robinet d'eau sale » et à attirer en Nouvelle-Calédonie des familles de colons « libres » pour fonder « une petite France australe » grâce à une agriculture « moderne » et avant tout la culture du café, obtient du Ministère, la suspension définitive des convois vers Nouméa. Dans le même temps, en cette fin de siècle, la population kanak connaît un sévère déclin démographique sous le coup des maladies, des répressions militaires, du cantonnement et d'une paupérisation massive.

D'où la préoccupation des autorités pour se mettre en quête de nouvelles sources de main d'œuvre. Plusieurs pistes sont ouvertes et trois projets sont menés à bien. Un premier convoi de prisonniers tonkinois en provenance du bagne de Poulo Condor arrive en 1891 suivi par un convoi de travailleurs sous contrat japonais en 1892. Ces expériences ne seront pas renouvelées dans les mêmes termes. Les rotations régulières de convois en provenance du Tonkin qui s'amorcent à partir de 1895 transportent des travailleurs (et non des prisonniers) qui ont consentis à signer leur contrat d'engagement. Les rotations en provenance du Japon qui s'opèrent entre 1900 et 1914 transportent des travailleurs « libres ». En 1896, s'ouvre un nouveau courant de main d'œuvre avec l'arrivée de travailleurs engagés en provenance des Indes Néerlandaises et plus particulièrement de l'île de Java.⁹ Les Tonkinois et les Japonais sont orientés de façon privilégiée sur les mines de Nouvelle-Calédonie tandis que les Javanais sont réservés dans un premier temps aux colons. Ces derniers peuvent acquérir « un couple de Javanais » pour les travaux agricoles moyennant l'obligation de les payer, les nourrir et les vêtir et de participer à leur frais de voyage. Les conditions de recrutement sont fixées par arrêtés (1874 pour les travailleurs océaniens et 1895 pour les travailleurs tonkinois et Javanais)

⁸ Dorothy Shineberg, *The people trade : Pacific island laborers and New Caledonia, 1865-1930*, Honolulu, University of Hawaii Press, 2001.

⁹ Jean-Luc Maurer (avec la collaboration de Marcel Magi et une contribution de Marie-jo Sibon), *Les Javanais du Caillou. Des affres de l'exil aux aléas de l'intégration*. Cahier d'Archipel, N°35, Paris, 2007. Catherine Adi, *Orang Kontrak. Les engagés originaire de Java venus sous contrat en Nouvelle-Calédonie, 1896-1955*, Editions Province nord, 2014.

L'introduction de Japonais, Tonkinois et Javanais (1891-1900)

	^{er} 1 ^{er} convoi	Période de rotation régulière	Statut
Japonais	1892 (recrutés sur contrat d'engagement)	1900-1914	Travailleurs libres à partir de 1900
Tonkinois	1891 (prisonniers de droit commun)	1895-1940 (suspension des convois liée à la seconde guerre mondiale)	Recrutés sur contrat d'engagement à partir de 1895 Ouverture de la résidence libre (1898)
	1896 (recrutés sur contrat d'engagement)	1896-1940 (suspension des convois liée à la seconde guerre mondiale) 1946-1949	Recrutés sur contrat d'engagement. Ouverture de la résidence libre (1898)

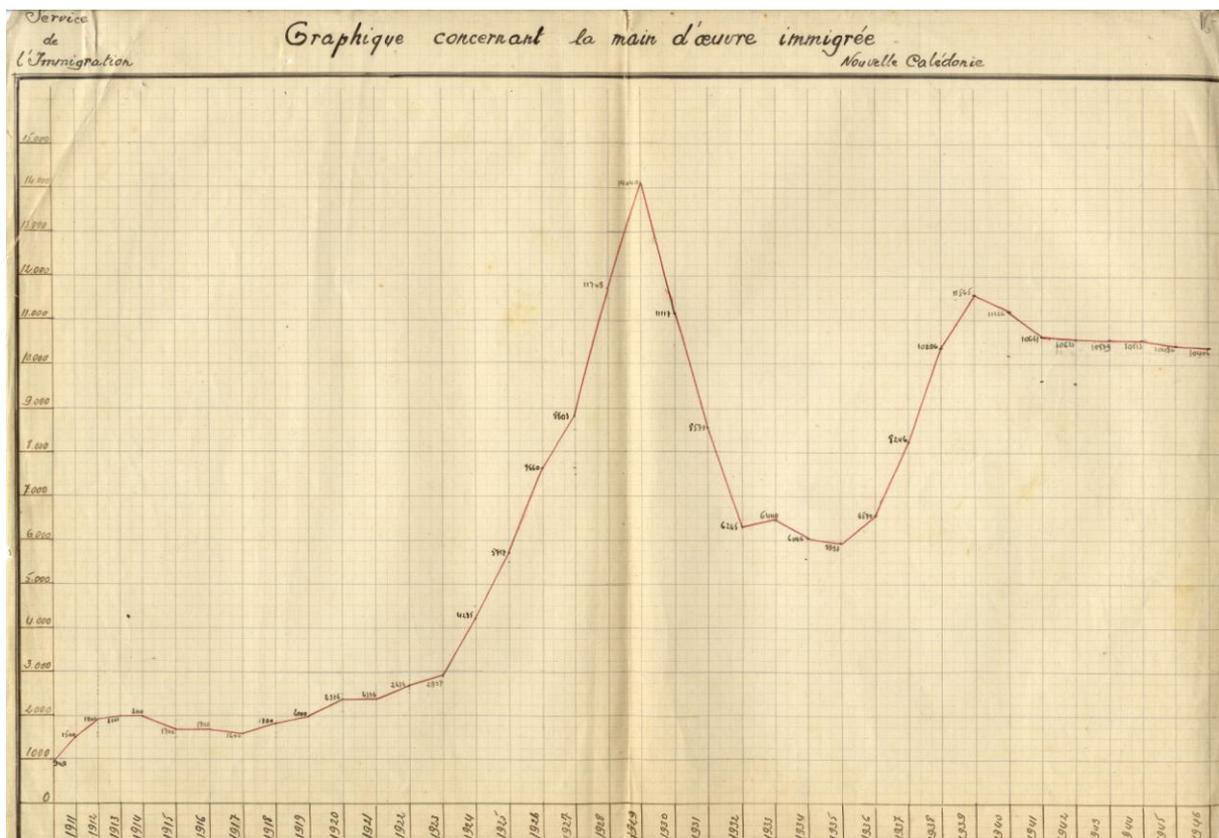
Introduction de la main d'œuvre sous un régime de travail forcé en Nouvelle-Calédonie 1863-1949

Main d'œuvre pénale (condamnés de droit commun) 1863 et 1897	Travailleurs océaniens 1865 à 1929	Travailleurs japonais 1892 à 1914	Travailleurs tonkinois 1891 à 1940	Travailleurs javanais 1896 à 1949
22 000	15 478	5575	14 291	19 590 (avec 238 enfants)

La première guerre mondiale bouleverse la donne. La colonie choisit à partir des années 1920 de ne plus recourir à la main d'œuvre japonaise mais d'augmenter considérablement les effectifs des travailleurs engagés en provenance du Tonkin et de Java que l'on orientera massivement vers les exploitations minières. Dans le même temps, alors que les condamnés de droit commun astreints à résidence vieillissent et ne peuvent plus représenter une force de travail suffisante, il est décidé de renforcer la « mise au travail » de la population kanak (dont la démographie remonte lentement) en systématisant certaines obligations comme les prestations et les réquisitions et en multipliant les pressions pour les inviter à travailler pour les services publics ou pour les colons via la signature d'un contrat d'engagement ou les « aides à la colonisation » ou encore la signature d'un contrat de courte durée pour les chantiers publics.

L'entre-deux-guerres en Nouvelle-Calédonie comme dans d'autres colonies est marqué par un credo : exploiter l'indigène et l'assimilé. Kanak et travailleurs sous contrat forment une main d'œuvre « contrainte » mise au service des citoyens et « travailleurs libres » y compris les descendants de bagnards qui viennent augmenter cette population « libre » et accèdent aux avantages qui lui sont conférés, y compris aussi les Japonais qui ont décidé de s'installer dans la colonie et dont certains acquièrent des terres sur lesquelles ils font travailler les Kanak et les Javanais.

Les convois de travailleurs tonkinois et javanais se succèdent amenant les uns pour rapatrier les autres. Les flux d'entrée sont faibles jusqu'à 1918 puis augmentent dans les années qui suivent avec une très forte accélération entre 1923 et 1930. La crise économique freine brutalement cette tendance en faisant chuter le nombre d'entrée de travailleurs. La courbe s'accroît à nouveau à partir de 1935 et atteint en nouveau sommet en 1939 pour ensuite se stabiliser pendant la guerre. De fait, les convois en provenance de Java et de l'Indochine sont suspendus entre 1939 et 1949 et une seule rotation sera reprise entre Java et la Nouvelle-Calédonie en 1949. Les travailleurs engagés arrivés entre 1935 et 1940 sont bloqués par la guerre et y résideront jusque dans les années 1950. A l'issue du conflit, ils acquièrent la « résidence libre » et obtiennent le droit de demander la naturalisation française. Mais beaucoup de travailleurs javanais optent pour le rapatriement dans l'Indonésie indépendante à partir de 1949 tandis que le Vietnam lance des appels au retour à partir de 1954 auxquels répondent une majorité de travailleurs vietnamiens qui sont rapatriés entre 1960 et 1964. La présence asiatique qui a été importante en Nouvelle-Calédonie entre les deux guerres, diminue alors drastiquement avec le départ des engagés javanais et vietnamiens et leur famille dans les années 1950 auquel s'ajoute l'expulsion des ressortissants japonais dès 1941 qui furent dans le contexte de la guerre spoliés de leurs biens.



Pour une histoire sociale des travailleurs engagés vietnamiens en Nouvelle-Calédonie .

Longtemps ignorés par les recherches historiques, l'histoire des travailleurs engagés javanais et japonais en Nouvelle-Calédonie a fait l'objet dans les récentes années de travaux approfondis. Citons ici, la thèse de Philippe Palombo et celle de Yann Bencivengo sur les Japonais et les travaux de Jean-Luc Maurer et de Catherine Adi sur les Javanais. Concernant les travailleurs vietnamiens, on doit à Jean Van Mai, un témoignage précieux publié dès les années 1980, lui même descendant de parents engagés, rendant hommage à ceux qu'il appelle les *Chan dang*. On signalera du côté vietnamien, l'histoire racontée par Dong Sy Hua de ces travailleurs et de leur famille qui sont rentrés au Vietnam dans les années 1960 ainsi que l'article de Christiane Bougerol consacré à cette question des retours vers le Vietnam. Enfin, il faut noter le travail universitaire de Claudy Chêne soutenu à l'UNC en 2009 sur la question spécifique de l'habitat des travailleurs tonkinois sur les sites miniers et son article récent publié dans la revue *Transversales*.¹⁰

Force est de constater cependant que l'étude approfondie de la diaspora vietnamienne vers les îles du Pacifique à la fin du 19^e siècle et surtout au cours de la première moitié du 20^e siècle reste à faire. Aucun travail de fond n'a été entrepris sur la Nouvelle Calédonie et aucune étude ne s'est intéressée aux travailleurs vietnamiens expédiés en nombre aux Nouvelles-Hébrides entre 1920 et 1930.

Nous nous contentons ici de tirer quelques enseignements de la consultation d'archives que nous avons opéré aux ANOM, aux ANC et au centre n°1 des archives nationales du Vietnam à Hanoï.

Si l'on compare les flux d'entrée de travailleurs javanais et de travailleurs tonkinois, il faut noter que les premiers sont plus importants tout au long de la période coloniale et que la colonie privilégie clairement le recrutement javanais après la crise des années 1930. La progression des effectifs javanais et tonkinois, lente jusqu'en 1924, subit une accélération au cours des dix années qui suivent pour atteindre un total de plus de 14 040 travailleurs dont 6 440 tonkinois et 7 600 javanais en 1929. La crise des années 30 marque un brutal coup d'arrêt et l'effectif total tombe à environ 6 000 dont 3 200 Javanais et 1 500 Tonkinois en 1932. Les introductions diminuent et les rapatriements s'accélérent en premier lieu pour les Tonkinois. Entre 1935 et 1940, la courbe des travailleurs tonkinois augmente à nouveau mais de façon beaucoup moins soutenue que celle des javanais. Pour 11 565 travailleurs engagés en 1939, on compte 3 376 tonkinois et 8 189 Javanais en 1939.

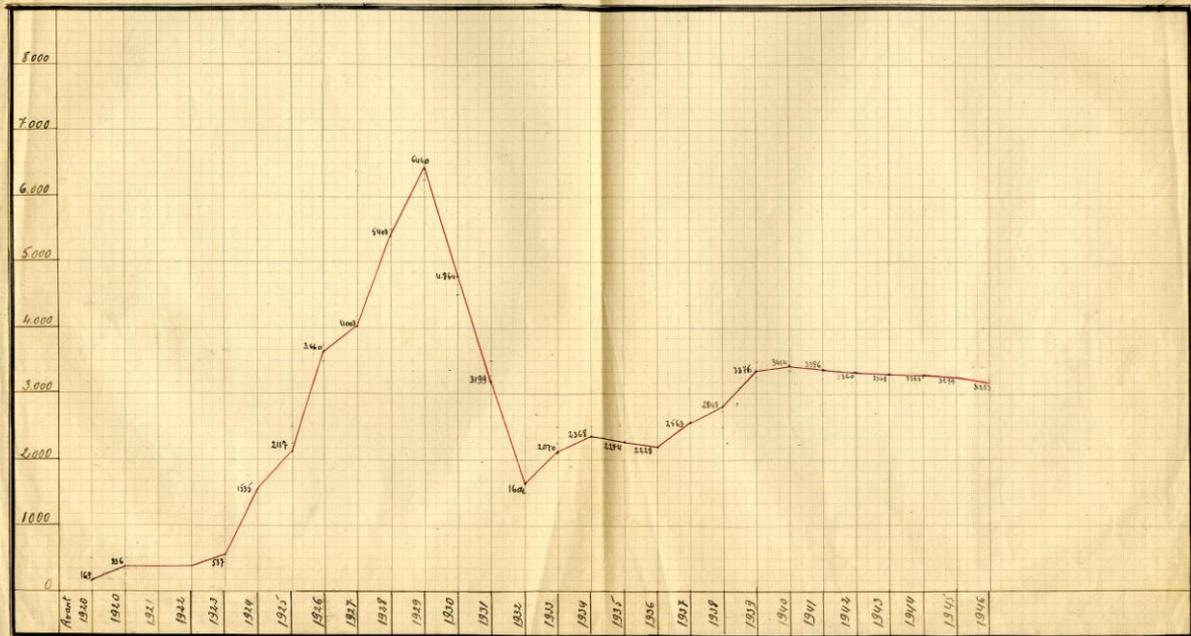
Archives de la Nouvelle-Calédonie, 37 W 368

¹⁰ Cf. Bibliographie en fin d'article

Services
de
Immigration

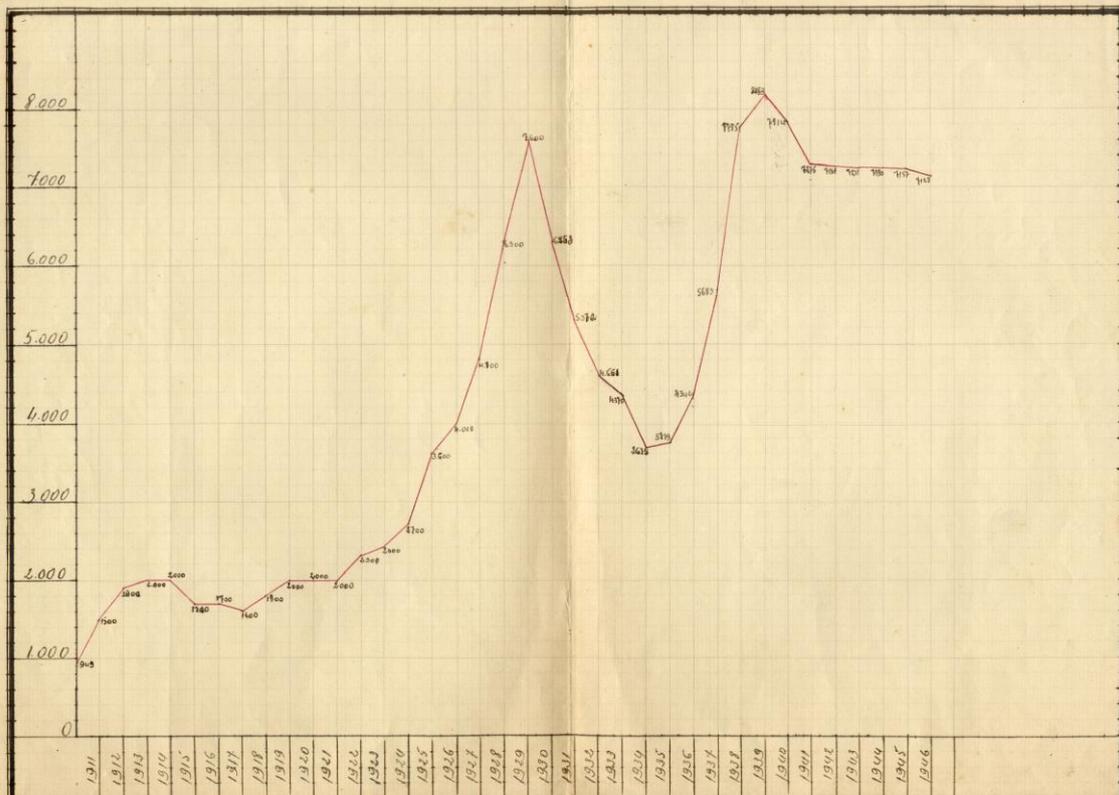
Graphique concernant la main d'œuvre tonkinoise

Nouvelle Calédonie



Graphique concernant la main d'œuvre javanaise

Nouvelle Calédonie



On sait, grâce aux travaux de Claudy Chêne et à la consultation des archives déposées dans le centre n°1 des archives nationales du Vietnam à Hanoi et en particulier le fond de la résidence de Nam Đĩnh que le recrutement se concentre dans les années 1920, dans les provinces du delta du fleuve rouge, Nam Đĩnh, Ninh Binh et Thai Binh où comme l'écrit le Tong doc au résident de France, le 5 octobre 1926, « la population est très dense et les rizières sans être nombreuses, les habitants n'y trouvant pas suffisamment de travail se dispersent partout pour chercher à gagner leur vie. Aux 4^e et 9^e mois de l'année, hommes, femmes et enfants par troupe de 5 , de 10 , 15, 20 personnes, ils vont faux, faucilles et paniers à la main louer leur bras en moissonnant le riz. La situation est des plus lamentable.¹¹ »

Le Tong Doc se fait l'écho dans cette lettre des protestations des membres de l'assemblée du peuple contre le recrutement de coolie vers les îles du Pacifique car les nouvelles que ces derniers reçoivent sont très mauvaises, en particulier de Nouvelle-Calédonie.

« De la Nouvelle-Calédonie, ces coolies ont souvent écrit à leur famille que là bas ils ne sont pas bien traités par leurs employeurs. Loin du pays natal, innaclimatés la plupart du temps, accablés par un surmenage de travail, ils ont eu encore à subir les mauvais traitements et la brutalité de la part de leurs patrons si bien qu'il y en a qui ont succombé à force d'être frappés ». A l'égard de ces compatriotes qui, aux risques de leur vie, par les difficultés de l'heure, par la force des choses se sacrifient ainsi pour avoir dix, douze piastres, nos « représentants du peuple » ne peuvent s'empêcher d'une compassion touchante. »¹²

La demande de suspension des recrutements exigée par l'assemblée du peuple n'a pas gain de cause mais les protestations contre les abus dont sont victimes les travailleurs vietnamiens déclenchent l'organisation de deux missions d'inspections par la résidence du Tonkin, en 1924-1925 sous la direction de l'inspecteur Delamarre et en 1928-1929 sous la direction de l'inspecteur Auger, et ce pour contrôler les situations de travail à Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. Les fonds d'archives, extrêmement riches, témoignant du déroulement de ces deux missions sont déposés aux Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence dans les affaires économiques (7 affeco 11/17). Deux missions d'inspection, sur la base du même type de dénonciation d'abus commis à l'encontre de la main d'œuvre javanaise, seront déclenchées par les autorités coloniales des Indes néerlandaises sous la responsabilité de l'inspecteur Van Ardenne en 1928.

De fait, en l'état de nos investigations et de la documentation disponible, on sait que les conditions de vie et de travail pour les engagés Vietnamiens en particulier ont été très difficiles en Nouvelle-Calédonie. Tous, hommes et femmes, ont été réservés aux chantiers de mines situés aux sommets des montagnes de la chaîne centrale dans des lieux très isolés et très rudes. Les habitats sont sommaires et parfois éloignés d'une ou deux heures de marche éprouvantes qu'il faut que les travailleurs parcourent chaque matin vers 3h ou 4h pour rejoindre les lieux de mines situés en amont. Les conditions de travail sont dangereuses et épuisantes avec un risque élevé d'accident. S'ajoute à cela la brutalité des contremaîtres (souvent fils de colons) qui est à plusieurs reprises dénoncée.

¹¹ Opinion du Tong doc de Nam Binh sur l'interdiction de recrutement tonkinois destiné aux exploitations agricoles et industrielles d'Océanie et du sud indochinois (422-3179, M11, Fond de la résidence de Nam Đĩnh).

¹² Ibid.

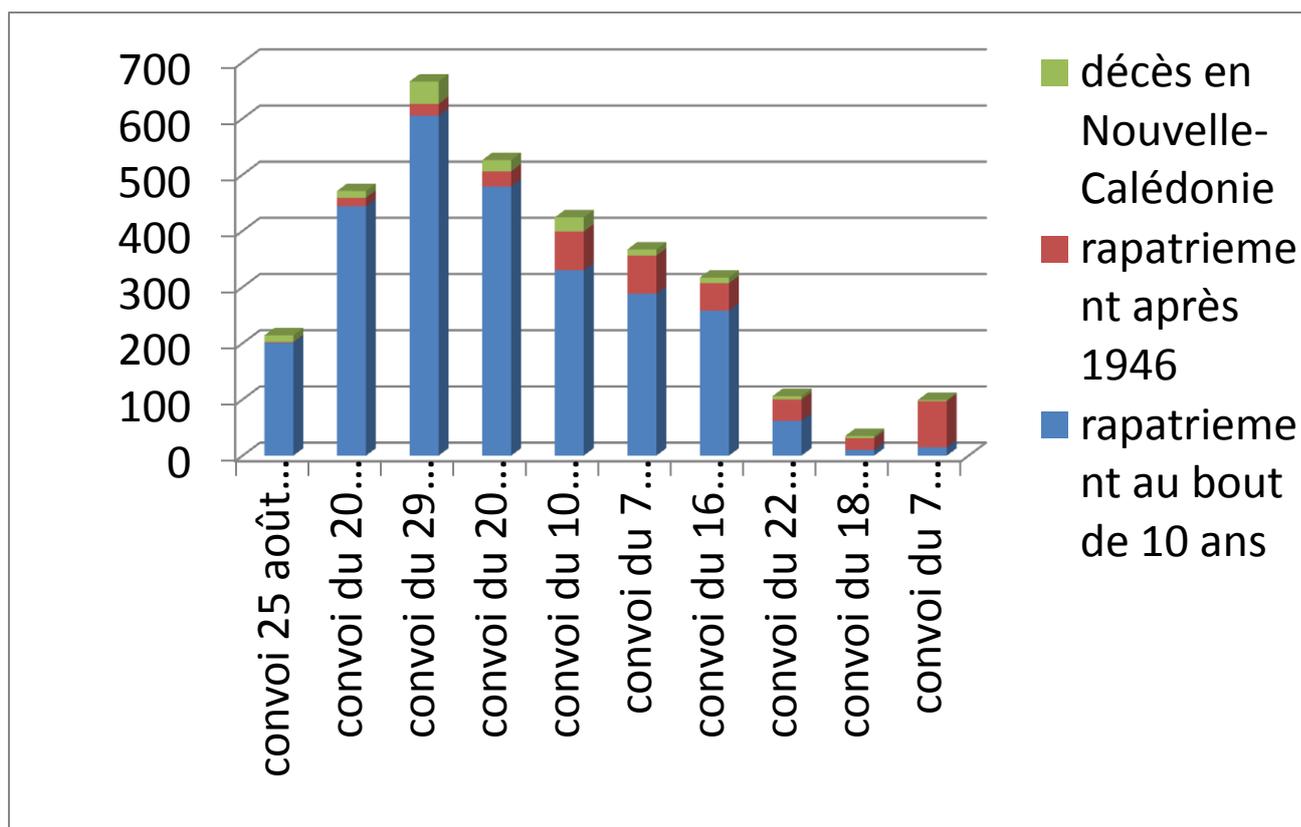
Les Vietnamiens vivent repliés entre eux dans les villages miniers montagnards à l'écart des autres segments de la société coloniale qu'il s'agisse des villages européens, des tribus ou des stations d'élevage. Ils sont rejoint dans les années 1920 par les travailleurs javanais jusque là affectés à l'agriculture mais que l'on dirige désormais sur mine. Mais il semble que les relations entre Javanais et Tonkinois n'ont jamais été très harmonieuses. Alors que les premiers sont considérés comme « de bons travailleurs ou domestiques » par les autorités coloniales, les seconds suscitent la méfiance comme en témoigne un rapport du commissaire de police de Nouméa en 1933. Celui-ci déclare que les travailleurs tonkinois « sont en majeure partie de faible constitution et d'un rendement passable pour les employeurs. [...] Ils sont d'un caractère intrigant, vindicatif, peu expansif. La majorité d'entre eux sont menteurs, joueurs ou buveurs. Ils craignent néanmoins l'autorité et se soumettent assez docilement aux lois. Les femmes sont de mœurs légères mais ne se livrent qu'à leurs compatriotes ce qui provoque très souvent entre des bagarres.¹³ » Ce même commissaire signale que « les Indochinois ne cherchent nullement à s'assimiler aux Européens car préfèrent à l'expiration de leur contrat retourner dans leur pays natal. Ils ne s'expatrient que dans le but de gagner de l'argent pour l'expédier à leurs parents qui sont en Indochine dans la misère.¹⁴ »

On passera sur les propos racistes de ce commissaire de police très largement répandus à l'époque mais on s'intéressera à l'idée que les travailleurs vietnamiens viennent surtout pour se faire un pécule à envoyer au pays avec lequel ils gardent des liens très forts. Preuve en est les tableaux suivants qui montrent que les travailleurs vietnamiens, s'ils renouvellent fréquemment leur contrat de cinq ans, repartent massivement au Vietnam au bout de 10 ans de présence en Nouvelle-Calédonie. Ils sont moins nombreux que les Javanais à obtenir ce qu'on appelle la résidence libre avant la seconde guerre mondiale.

Engagement, réengagement, rapatriement. Travailleurs vietnamiens (Archives de la Nouvelle-Calédonie, 542 W 58)

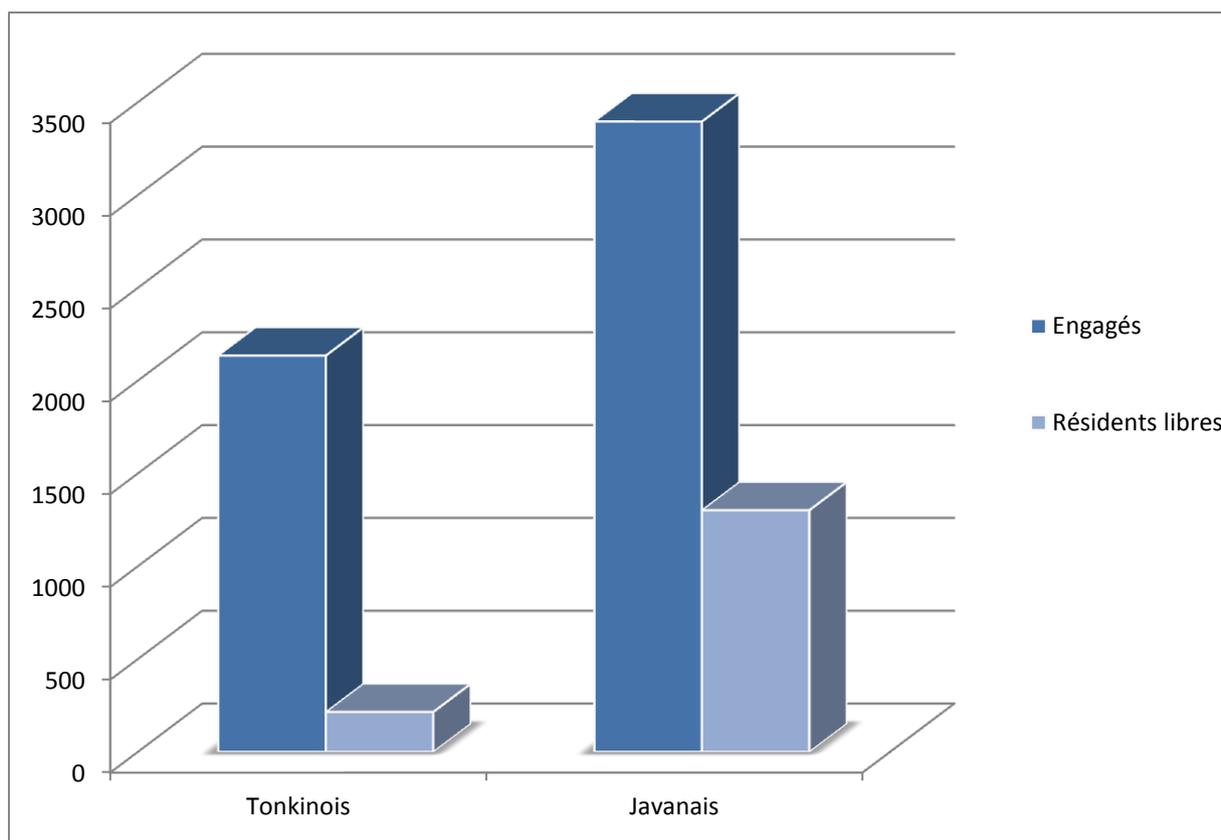
¹³ Rapport du commissaire au Gouverneur, 6 juin 1933, 107 W 2853, Archives de Nouvelle-Calédonie

¹⁴Ibid.



Résidence libre. Recensement général de la population, 1^{er} juillet 1936

Archives de la Nouvelle-Calédonie, 441 W 7



Comme le montre Claudy Chêne, des mouvements de revendications et de timides grèves apparaissent dès les années 1930 tandis que les tracts nationalistes et communistes commencent à circuler dans les campements. Les revendications se durcissent à la fin de la seconde guerre mondiale et dans l'immédiate après guerre parmi une population d'engagés tonkinois qui, arrivée après 1935, se trouve bloquée en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles Hébrides par la suspension des navires en 1939. En 1945, de grandes grèves explosent et trouvent le soutien de la délégation du Parti communiste vietnamien et celui du Parti communiste calédonien créé cette même année par Jeanne Tunica y Casas qui met en place immédiatement une section indochinoise. Une lettre saisie sur le tonkinois BUI DUC THY (matricule A3145) le 22 novembre 1945 à Koumac (Archives de la Nouvelle-Calédonie, 107 W 1650) témoigne de ce soutien à la veille de l'abolition du travail forcé.

Camarades Indochinois,

Nous avons reçu toutes vos lettres. Nous savons que ces interdictions sont l'oeuvre de la Société ~~La~~ Nickel et du Gouverneur, ce qui a causé les genes et les oppressions dont vous souffrez.

Ici les camarades internés à Plum ont accepté le salaire horaire de 7 francs, mais ils ont réclamé le retour des camarades de Bélep.

Me Bourdinat, moi et M. Paladini s'occupons constamment de vous. Nous ne vous abandonnerons jamais. Vous verrez qu'ils rougiront de ce qu'ils ont fait contre vous.

En dépit des instructions du Gouverneur Tallec, ils n'ont pu vous opprimer. Patience pendant quelque temps. Tout marche bien. Vos camarades, à la place de Soan, s'occupent de vous. Je sais qu'un camarade de Voh venu à Nouméa pour réclamer des salaires élevés, a été interné au Camp-Est. Toutes les affaires réglées sont envoyées en Indochine et en France. Les communistes vous aideront. Les camarades de Plum et Nouméa s'occupent constamment de ces camarades (?). Ils disent qu'ils ne les abandonnent jamais. Les gens méprisables du Nickel sont de connivence avec le Gouverneur pour vous opprimer. Vous avez la liberté. Vous êtes comme les Blancs. Si les Blancs du Parti ont la bonté de vous aider, ne gênez pas. N'ayez pas peur de la Prison. Vous êtes actuellement en butte aux difficultés. Il est nécessaire que vous cherchiez du travail et travailliez provisoirement pendant quelque temps. Vous êtes libres, vous pouvez circuler dans toute la colonie pour chercher du travail. Bien plus, le Gouverneur doit vous donner des terres pour les cultures et l'édification des maisons. La guerre est finie. Le traité de paix sera signé d'ici une semaine ou deux au maximum. On doit donc naturellement vous rendre votre liberté. La Société ~~de~~ Nickel vous a recrutés pour travailler sur cette île. Votre contrat est déjà terminé. Elle doit donc vous nourrir jusqu'à ce qu'il y ait un bateau pour votre rapatriement. Car vous ne devez pas à rester dans ce pays pour y travailler.

Je suis très heureuse de ce que vous avez créé un jardin. Les entreprises de maçonnerie reçoivent les ~~demanda~~ offres de travail, tous les jours, en dépit des interdictions du Gouverneur. Concernant la division du pays en circonscriptions, j'ai déjà pris tous vos témoignages et les ai envoyés en France. L'Amiral d'Argenlieu est allé en Indochine pour discuter sur l'indépendance de l'Indochine. Je lui ai envoyé une lettre. Dans un mois ou deux, votre indépendance sera complète. D'ailleurs ils ne peuvent pas refuser cela. La plupart des camarades me parlent de rentrer dans leur pays. Ils auront certainement satisfaction. Un de vos camarades dont je connais le nom m'a répondu en Annamite. Me Bourdinat et moi nous occupons de faire une nouvelle loi pour vous aider. Vous avez souffert depuis de longues années des brutalités et des oppressions des misérables. Patience. Sous peu vous aurez votre complète liberté. Sans vous ils souffriront. Me Bourdinat s'occupe de vos camarades internés au Camp-Est. Courage ! Courage ! - Traduit du texte français -

Madame J. TUNICA.

L'obtention de la résidence libre en 1946, la revendication d'égalité des droits avec les travailleurs européens, l'exigence de scolarisation des enfants vietnamiens et le soutien affiché à la déclaration d'indépendance de la République démocratique du Vietnam avec la levée du drapeau à Voh en 1946 suscitent la réaction des autorités locales avec l'expulsion en 1947 des « agitateurs politiques » et nourrissent l'hostilité croissante de la population européenne animée par un véritable sentiment « anti Viet ». Un comité portant ce nom est créé à Nouméa pour mener de véritables campagnes racistes qu'aggravent encore l'annonce de la victoire de Dien Bien Phu en 1954. Dans un tel climat

de défiance, les appels lancés par le président Hô Chi Minh en faveur du rapatriement des travailleurs vietnamiens de Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles Hébrides sont entendus et nombreux sont ceux qui y répondent. Entre 1960 et 1964, les autorités locales organisent le départ massif des familles de travailleurs vietnamiens vers le port d'Haïphong.

Conclusion :

Andrew Hardy, a mené des entretiens auprès de Vietnamiens qui connurent l'aventure du retour au pays dans les années 1960 ainsi que les déceptions ou difficultés qui ont pu suivre.¹⁵ Ce travail qu'il faudrait poursuivre et approfondir conduit à s'interroger sur les fils et filles de ces travailleurs revenus au pays qui décidèrent quant à eux de se réinstaller dans les années 1980 en Nouvelle-Calédonie. Il conduit aussi à interroger les dynamiques mémorielles à l'oeuvre à Nouméa en particulier qui ont été initiées par les premiers témoignages que l'on doit à Jean Vanmai en particulier mais aussi par l'activité de l'association l'Amicale des Vietnamiens. La dénonciation des rigueurs d'une histoire passée de l'engagisme en Nouvelle-Calédonie mais aussi l'affirmation de liens communautaires ont permis de rendre visible depuis les années 1980, une communauté vietnamienne jusque là silencieuse.

On mesure par l'évocation que nous avons faite de cette histoire, l'intérêt et la richesse du corpus existant sur ces migrations vietnamiennes vers le Pacifique et tout l'intérêt qu'il y a de poursuivre les investigations en encourageant les jeunes chercheurs, vietnamiens, calédoniens ou français à développer des travaux à venir.

Bibliographie introductive :

Sur le travail engagé en contexte calédonien et néo-hébridais

Généralités :

- Véronique Devambeze, *Main d'œuvre et colonisation en Nouvelle-Calédonie, 1858-1950*, DEA soutenu à l'université d'Aix-en-Provence en 1991.
- Isabelle Merle, *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie. 1853-1920*, Belin, Paris, 1995
- Isabelle Merle et Adrian Muckle, *L'indigénat. Genèses dans l'Empire français. Pratiques en Nouvelle-Calédonie*, CNRS-Editions, Paris, 2019.

Sur le recrutement des Néo-hébridais :

¹⁵ Cf. Andrew Hardy, 'A History of Migration to Upland Areas in 20th Century Vietnam', thèse de doctorat, Australian National University, 1998, p. 173-200

- Dorothy Shineberg, *The people trade : Pacific island laborers and New Caledonia, 1865-1930*, (Honolulu, University of Hawaii Press, 2001)

Sur le recrutement des Japonais :

- Yann Bencivengo *La société le Nickel. Une entreprise au cœur de l'industrie du nickel, 1880-1914*, Doctorat, Université Paris I, 2010.
- Philippe Palombo, *La présence japonaise en Nouvelle-Calédonie, 1890-1960, les relations économiques entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie à travers l'immigration et l'industrie minière*. Doctorat, Paris IV, 2002

Sur le recrutement des Javanais

- Catherine Adi, *Orang Kontrak. Les engagés originaire de Java venus sous contrat en Nouvelle-Calédonie, 1896-1955*, Editions Province nord, 2014.
- Jean-Luc Maurer (avec la collaboration de Marcel Magi et une contribution de Marie-jo Sibon), *Les Javanais du Caillou. Des affres de l'exil aux aléas de l'intégration*. Cahier d'Archipel, N°35, Paris, 2007.

Sur le recrutement des Tonkinois

- Christiane Bougerol, « Chronique d'une crise coloniale et son contexte : Les Vietnamiens de Nouvelle-Calédonie (1945-1964) », *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, 2000, vol.110, p.83-95.
- Claudy Cheyne, *Les Tonkinois venus sous contrat en Nouvelle-Calédonie*, mémoire de maîtrise, Université de Franche Comté, 1998.
- Claudy Cheyne, *L'habitat des travailleurs tonkinois engagés sur les sites miniers de Nouvelle-Calédonie, 1891-1964*, master 2 soutenu à l'UNC en 2009.
- Claudy Cheyne, « La situation des engagés Tonkinois sous contrat en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles Hébrides : d'une crise Tonkinoise à une crise permanente en Océanie », *Revue TRANSVERSALES* du Centre Georges Chevrier - 14 - mise en ligne le 11 janvier 2019 disponible sur <http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/prodscientifique/Transversales.html>.
- Dong Sy Hua, *De la Mélanésie au Vietnam, itinéraire d'un colonisé devenu francophile*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Jean Vanmai, *Chan Dang : les Tonkinois de Calédonie au temps colonial*, Nouméa, Edition de la S.E.H, 1980
- Jean Vanmai, *Fils de Chan dang. Centenaire de la présence Vietnamienne en Nouvelle-Calédonie, 1891-1981*, Nouméa, CTRDP, 1983, Edition Océanie, Paris, 1992.
- Jean Vanmai, *Centenaire de la présence vietnamienne en Nouvelle-Calédonie 1891-1991*. Nouméa: Centre Territorial de Recherches et de Documentation, 1991.

- Tess Do, 'Exile: Rupture and Community in Jean Vanmai's Chên Dang and Fils de Chên Dang', in *Exile Cultures, Misplaced Identities*, ed. Paul Allatson and Jo McCormack, Amsterdam and New York, Rodopi, p. 151-172.

Archives de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa.

Les Archives de la Nouvelle-Calédonie, créées en 1987, assurent aujourd'hui la conservation des archives produites en Nouvelle-Calédonie par les services sous tutelle de l'Etat et de la collectivité Nouvelle-Calédonie. Une collecte de fonds privés est également menée pour assurer une large conservation du patrimoine archivistique calédonien.

Archives publiques

Fonds du service de l'immigration

L'histoire administrative du service de l'immigration est très liée à celle du service de l'indigénat auquel il est rattaché ou séparé à plusieurs reprises à partir de 1884. Ses nombreuses attributions concernent « les questions concernant les immigrants » : ainsi l'introduction, l'immatriculation, la répartition et le rapatriement sont à sa charge, ainsi l'établissement des livrets, le contrôle du paiement des salaires, des pécules et indemnités, mais aussi l'état-civil, la défense des intérêts devant les tribunaux et le règlement des accidents du travail. Comme pour le service des affaires indigènes, on ne peut que déplorer la disparition des archives portant sur la période antérieure à 1920.

Ce fonds est constitué de 2 versements très différents qui portent sur les travailleurs sous contrat originaires du Vietnam et d'Indonésie.

Versement 332 W

Ce versement est intégralement constitué de dossiers individuels de travailleurs engagés indochinois et javanais. On recense 2 101 dossiers de travailleurs indochinois, principalement arrivés en Nouvelle-Calédonie entre 1934 et 1940. L'analyse d'un dossier permet de retracer une bonne partie du parcours d'un engagé jusqu'à son éventuel rapatriement. Les dossiers les plus complets sont constitués ainsi :

- Numéro de matricule
- Etat-civil avec photographie d'identité, mention des enfants, mariage, divorce et éventuel décès
- Actes d'engagement
- Déclaration d'accident du travail et certificats médicaux
- Fiches d'option de rapatriement
- Certificat de remise du pécule
- Etat des salaires
- Etat des punitions et de présence à l'infirmerie

Versement 98 W

Ce versement de 138 articles, bénéficiant d'un plan de classement, est assez disparate dans son contenu mais contient une importante partie sur les travailleurs engagés sous contrat javanais et indochinois.

La problématique du rapatriement des travailleurs bloqués en Nouvelle-Calédonie depuis la seconde guerre mondiale est particulièrement présente, au travers des recensements, fiches d'option et organisation des convois vers le Vietnam entre 1960 et 1964.

Service territorial d'administration générale : versement 37 W

On trouve également beaucoup de dossiers sur les travailleurs engagés dans les archives de ce service : 17 articles portent spécifiquement sur la main d'œuvre sous contrat entre 1920 et 1965.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- l'état-civil tenu par les syndicats de l'immigration
- le recensement de la population de travailleurs engagés
- l'organisation des convois de rapatriements
- les conditions de travail
- surveillance de l'influence communiste après la seconde guerre mondiale.

Fonds de la direction de la réglementation et de l'administration générale

Versement 542 W

Ce versement comprend 2 registres (cotés 542 W 58 et 542 W 59) qui récapitulent l'ensemble des travailleurs indochinois immatriculés par le service de l'immigration par convoi d'arrivée. Est précisé pour chaque engagé :

- numéro de matricule,
- date d'arrivée du convoi,
- nom éventuel de l'engagiste,
- date de rapatriement ou de décès en Nouvelle-Calédonie

Bureau des étrangers, 34 W

Ce versement est constitué de 3 875 fiches individuelles d'étrangers dont 242 sont originaires d'Indochine. Ces fiches ont vraisemblablement été rédigées dans les années 1930 et ont été tenues à jour au gré des mariages, naissances et voyages effectués.

Archives privées

Les Archives de la Nouvelle-Calédonie assurent la conservation des archives de 2 sociétés minières. Elles mettent particulièrement en lumière les rapports qui existaient entre travailleurs engagés et employeurs privés jusqu'au milieu des années 1950.

Fonds de la Société le Nickel, 35 J.

La Société Le Nickel, fondée en 1880, a déposé aux Archives de la Nouvelle-Calédonie ses archives anciennes antérieures à 1950. Elle a employé une importante main d'œuvre tonkinoise à partir de 1920 ce qui se traduit au travers de ses registres de salaires, des états de pécules versés aux engagés et leur rapatriement. La question des conditions de travail (et notamment les accidents du travail) et de vie sur les sites miniers est également bien documentée.

Fonds de la société la Tiébaghi, 201 W

Ce fonds porte principalement sur la période postérieure à 1946 et permet de saisir les rapports entre cet employeur, le service de l'immigration et les anciens travailleurs engagés. Parmi les articles intéressants figure une collection de registres de paiement des salariés couvre la période 1953 à 1964, mais également des dossiers du personnel et des correspondances entre employés et salariés.

1 J 6

Date d'entrée : 8 octobre 1993

Volumétrie : 6 livrets individuels et contrats de travail

Typologie documentaire : livrets de travail

Analyse du contenu :

6 livrets individuels entre le recruteur Paul Augustin Lopicque (Haïphong) et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en 1937.

Ces livrets incluent un certificat médical, durée du contrat et clauses conditions de travail en français et vietnamien.

1 J 10

Date d'entrée : 1995

Volumétrie : 4 articles, dont 1 sur la main d'œuvre engagée

Analyse du contenu :

1 J 10 - 1	Décisions, 1919 . Correspondances diverses, 1931-1936, 1938-1939, 1943 . Rapports d'inspection de la main d'œuvre en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides : pièces diverses, 1936-1939. Rapports d'inspection de la main d'œuvre tonkinoise et indigène employée sur les plantations des circonscriptions de Mallicolo et d'Epi, 8 mai-11 juin 1939. Interrogatoires des coolies de Léon Theuil, 1940(?). Atelier de discipline : registre d'incarcération, 1940-1942. Compte-rendus d'inspection du travail et peines disciplinaires, 1944-1945.	1919 - 1958
-----------------------	--	----------------

Archives de Dong Sy Hua : 1 J 41

Copies de lettres et de rapports de Dong Sy Hua (interprète de la résidence de France aux Nouvelles-Hébrides) relatives à la lutte communiste dans la communauté tonkinoise en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides entre 1940 et 1960.

1 J 54

Lettres et documents statistiques sur le travail et les travailleurs asiatiques et européens sur la SLN. 1942-1946. De nombreuses lettres ont été écrites par Jeanne Tunica Y Casas, du parti communiste calédonien ou envoyées à l'avocat Bourdinat.

Archives iconographiques

Fonds photographique Lauchlan Ernest Sinclair : 135 Fi

Ce fonds photographique est l'œuvre de Lauchlan Ernest Sinclair, un ingénieur des mines britannique qui a travaillé pour la société chimique du chrome en Nouvelle-Calédonie entre 1930 et 1947. Le très grand intérêt de ce fonds réside dans les très nombreuses photos prises sur les mines de la région de Néhoué (Koumac) et en particulier de la mine Fantoche, une mine de chrome. Ce fonds offre une vision d'ensemble de l'ensemble des installations minières de son employeur et notamment 2 photos du personnel de 2 mines, et un petit reportage sur les conditions de vie des tonkinois sur site.

Album ANZAC, 1 Num 20

Cet album numérique a été constitué à partir des fonds photographiques des archives nationales de Nouvelle-Zélande. Il comprend un reportage sur le camp de la mine Chagrin en 1943-1944.

Archives nationales du Vietnam, centre des archives n°1, Hanoï.

POUR LA MAIN D'ŒUVRE VERS L'OCÉANIE M11 Fond de la Résidence de Nam Dinh

(422) 3179 Opinion de Tong doc de Nam Dinh sur l'interdiction de recrutement tonkinoise destiné aux exploitations agricoles et industrielles d'océanie et du sud indochinois

(453) 3210 listes des travailleurs indigènes embarqués à destination de la Nouvelle calédonie et de la cochinchine en 1926

(454) 3210-01 idem 1927

(455) idem 1927

(468) 3224 Recrutement des coolies tonkinois pour la NC et NH dans les provinces de Nam Dinh, Ninh Binh et Thai Binh

(469)3226 Télégramme de remerciements du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie adressé au Gouverneur général de l'indochine relatif au recrutement de la main d'œuvre tonkinois pour cette colonie

(470) 3227 Arrestation de Nguyen Thi Lan pour non présence au moment de l'embarquement à destination des colonies frces du Pacifique

(471) 3228) Rapatriement des travailleurs indochinois de l'extérieur à destination d'Haiphong, 8/7/1925 par le Saint François Xavier

(472) 3230 Envoi de certificats de décès concernant des tonkinois engagés en Nouvelle Calédonie, 20 déc 1926

(473) 3231 Rapatriement de Nguyen Thi Ba , ouvrière engagée à Papeete Tahiti pour mesure disciplinaire originaire de Nam Dinh

(474) 3232 Comptes rendus des cais recruteurs sur les coolies engagés en NC et NH, 27-06-1927

(475) 3233 Paiement du reliquat de compte de pécule d'ouvriers contractuels en NC et aux NH

(476) 3236 Demande d'intervention de l'inspecteur général du travail en faveur des coolis rapatriés des NH pour le règlement des salaires restant dus par leurs anciens employeurs.

(477) 3237 Allocation de secours de 100 \$ pour Do Thi Chuot, ouvrière rapatriée des NH à la suite de la perte de 2 mandats postes d'un montant de 1000 frcs. 20/01/1931

(478) 3238 Requête formulée par Pham Ba Net et Pham Thi Bay, ouvriers rapatriés des Nouvelles-Hébrides en vue d'obtenir le remboursement d'un dépôt de 6000 frcs confié à un missionnaire de Santo

(479) 3239 Recrutement de la main d'œuvre dans les provinces de Nam Dinh, Thai Binh destinée aux exploitations agricoles et industrielles du Pacifique et sud indochinois 20-04-1925

(480) 3240 Recrutement de la main deour dans les provinces de Nam Dnh pour les exploitations agricoles et industrielles du sud indochinois et du proche Pacifique

(481) 3241 Demande d'exemption d'impôt personnel et de charges communales formulées par les travailleurs indochinois originaires de la province de Nam Dinh engagés dans le sud indochinois et les établissements français du Pacifique, 1922-1929

(483)3243 Application du protectorat sanitaire aux travailleurs indigènes destinés aux exploitations agricoles et industrielles de la Cochinchine et des colonies françaises. 1924

(484), 3244, Contrôle numérique des travailleurs recrutés à Nam Dinh pour la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie, liste des maisons et sociétés recruteuses.

(487)3246-01 Recrutement de la main d'œuvre indigène dans la province de Nam Dinh embarqués à destination de la Cochinchine et des NH, 2-08-1928

(488)3247 Recrutement de la main d'oeuvre indigène dans la province de Nam Dinh d'aout à déc 1928 Liste nominative des travailleurs originaires de Nam Dinh embarqués à destination de la Cochinchine, de la NC et du Cambodge d'aout à dec 1928. 09-01-1929

(401)3249 Rapport du commissaire spécial du service de la sureté du Tonkin des contingents de coolies destinés aux plantations de la Cochinchine et de Nouméa embarqués sur le vapeur Gia Long, 1929

(493) 3251 Réglementation sur l'exercice de la profession de recruteur de la main d'oeuvre au Tonkin, copie de la circulaire du Gougal de l'indochine, 1929

(494) 3252 Recrutement des travailleurs indigènes de Nam Dinh par la Maison Denis Frères pour les colonies françaises du Pacifique. Lise nominatives des travailleurs embarqués sur le Saint François Xavier, 27-01-1926

(500)3257-1 Liste nominative des travailleurs originaires de Nam Dinh embarqués en 1927 à destination de la Cochinchine, de la NC et du Cambodge

(501)3258 Recrutement des travailleurs indigènes de Nam Dinh par la Maison Denis Frères pour les colonies françaises du Pacifique. Liste nominative des travailleurs originaires de Nam Dinh embarqués en 1927 à destination de la Cochinchine, de la NC et du Cambodge

(575)3312 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par la société le Nickel pour les exploitations agricoles et minières de Nouvelle Calédonie 1924

(576)3313 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par le Syndicat agricole des Nouvelles-Hébrides et des Etablissements ballande, 1923

(577)3313-1 contrats précités

(579)3314 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par la société le Nickel pour les exploitations agricoles et minières de Nouvelle Calédonie, 1924

(580) 3314-01, Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par le Syndicat agricole des NH et la société des établissements Ballande de mai 1924

(581)3315 Idem, sept 1924

(582)3315-01 idem

(583)3315-02 Idem déc 1924

(584) 3316 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par le Syndicat agricole des NH et de NC du n°1 à 100 et la société des établissements Ballande,

(585)3316-01 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par le Syndicat agricole des NH et de NC du n°101 à 168 et la société des établissements Ballande,

(586)3316-02 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par le Syndicat agricole des NH et de NC (sans numéro) et la société des établissements Ballande,

(587)3317 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par le Syndicat agricole des NH (déc 1925 n°25604 à 55968) et la société des établissements Ballande,

(588)3317-01 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par le Syndicat agricole des NH (déc 1925 n° 55968 à 910667) et la société des établissements Ballande,

(589) 3318 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par le Syndicat agricole des NH (n° 74016 à 74120) et la société des établissements Ballande,

(590)3319 Contrats de travail des coolies de Nam Dinh engagés par le Syndicat agricole des NH (n° 74121 à 74919) et la société des établissements Ballande 1926

(591)3318-02 Idem n°73075 à 76054

(592)3319 idem 1926

(593)3319-01 idem 1926

(594)3319-02 idem 1926

(595)3320 idem 1927

(597)3320-02 idem 1927

(598)3320-03 idem 1927

(599) 3321Recrutement de la main d'œuvre indigène del aprovince de Nam Dinh par la Compagnie coloniale de Vaté, Nouvelles Hébrides, 1927. Dossiers contenant les contrats de travail.

(600)3321-01 Idem 1927

(601) 3322 Recrutement de la main d'œuvre indigène dans la province de Nam Dinh de juillet à août 1927, dossiers contenant les contrats de travail des coolies engagés par Lancon planteur aux NH 1927

(614) 982 livrets individuels et contrats de travail des travailleurs originaires de Nam Dinh classés par ordre alphabétique de nom B à G, 1926

(615)983 livrets individuels et contrats de travail des travailleurs originaires de Nam Dinh classés par ordre alphabétique de nom H à S, 1926

(616) 984 Idem T à V

(617) 985 Recrutement de la main d'œuvre indigène de la province de Nam Dinh 1905-1927

(620 à 629), 986 à 997 Livrets individuels et contrats de travail sur la période 1927-1930)